CONTRAT SÉRÉNITÉ

Yealink

Le contrat Sérénité vous permet une totale prise en charge des problèmes techniques que peuvent rencontrer vos clients, dans l'utilisation quotidienne des produits de visioconférence YEALINK et ses périphériques (meuble, écran) fournis par DWPro.

La souscription à ce contrat vous permet d'obtenir une extension aux garanties constructeurs habituelles (voir descriptif du contrat ci-dessous).

	Garantie YEALINK	Contrat Sérénité DWPRO
Garantie constructeur du matériel pendant 2 ans	√	√
Garantie constructeur sur les licences, logiciels et kits de démo pendant 1 an	√	√
Mises à jour des logiciels du constructeur (mineures et majeures) pendant 2 ans	√	√
En cas de panne, réparation ou échange du matériel sous 2 à 3 semaines (retour atelier)	√	√
Extension de la garantie constructeur possible à 3, 4, ou 5 ans	√	√
Ce que vous apporte le CONTRAT SÉRÉNITÉ de DWPRO en plus de la garantie constructeur		
Disponible pour une période de 2, 3, 4, ou 5 ans	×	√
Assistance téléphonique et/ou email illimitée en français 5 jrs/ 7 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (hors jours fériés)	×	√
Un point d'accès dédié pour toutes les demandes d'échange, de réparation ou de prestations techniques complémentaires	×	√
Assistance possible directement par visioconférence	×	√
Prise en main à distance du terminal pour dépannage	×	√
En cas de panne, échange du matériel ou prêt par anticipation sur site	×	√
NOTE : A chaque souscription d'un contrat sérénité doit être adossé l'extension de la garantie constructeur d'une durée identique		
NOTE : Interventions sur site sur devis		

Tous les contrats de maintenance et de service sont réassurés directement auprès du constructeur.
Ce document est un descriptif et ne peut, en aucun cas, faire office de contrat. Valable en France métropolitaine.

DWPRO TECHNOLOGY SOLUTIONS

400 rue Pierre Berthier
Pôle d'activité d'Aix les Milles
13290 Aix-en-Provence

T : +33 4 42 90 16 04
F : +33 4 42 90 16 06
E : contact@dwpro.fr

Rejoignez-nous sur :